

Déclaration de mise en serre d'acclimatation

Informations générales sur l'établissement	
Nom / Prénom du demandeur	
Nom de l'établissement	
N° agrément	
Adresse physique de l'établissement	
Téléphone	
Courriel	

Informations sur le lot	
Emplacement du/des lots (nom ou n° de serre)	
Référence du/des lots (nom de variété et n° de lot)	
Quantité de plants par lot	
Date d'entrée en serre d'acclimatation	
Pertes constatées / déclarées (quantités, motif)	

Déclaration
<p>Je déclare que les renseignements fournis dans la présente demande sont exacts et je m'engage à respecter les conditions prévues par la réglementation¹ pour l'acclimatation des vitroplants de bananiers en Nouvelle-Calédonie.</p> <p>Lieu et date :</p> <p>Signature (qualité et nom) :</p>

¹ Arrêté n°2023-535/GNC du 15 mars 2023 relatif aux conditions de production et d'acclimatation des vitroplants de bananiers en Nouvelle-Calédonie